



Nîmes, le 06 JAN. 2021

**Direction Générale
Adjointe Développement
Et Cadre de Vie**

**Direction de
L'Attractivité du
Territoire et de l'Habitat**

**Service Aménagement
du Territoire
et Collectivités**

Affaire suivie par

Christophe DUMAS

Réf : CD/CD/2020/n°31

Tél. 06 37 92 61 66

Courriel : christophe.dumas@gard.fr

Objet :

1^{ère} Modif. Simp du PLU

Monsieur le Maire,

Le projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU décidé par votre Conseil municipal, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme recodifié, m'a bien été transmis avant la mise à disposition du dossier au public.

J'ai bien pris note que cette modification concerne l'évolution de l'intitulé du secteur NI du PLU (suppression de la précision « pour la pratique de l'acrobranche »).

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable de l'Administration départementale -ce qui ne préjuge pas des avis éventuels du Département quant à la création ultérieure d'autres zones NI- ; je vous prie de bien vouloir joindre ce courrier au dossier mis à disposition du public.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du document d'urbanisme de votre commune après modification au format CD-Rom.

Le Service Aménagement du Territoire et Collectivités, en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente,

M. Thierry BAZALGETTE
Maire de Bagard
Mairie
159 Route d'Alès
30140 BAGARD

Pour le président du Conseil Départemental du Gard
et par Délégation
Le vice-président

Christian VALETTE